

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20200227-07-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020

N° 07/20

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 20 février 2020
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 05 mars 2020,

Objet de la délibération :
Budget chaufferie bois 2020

Nombre de membres	
- En exercice :	99
- Présents titulaires :	62
- Absents	
• Dont suppléés :	4
• Dont représentés :	5
• Excusés :	4
• Non excusés	24
- Votants	71

Résultat du vote	
- Pour :	71
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 27 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt

Le vingt-sept février,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration M. Laithier Didier à M. Stadelmann Jean-Claude, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, M. Chaussarot Michel à M. Fourquet Luc, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime

Suppléé(e)s M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Barbet Henri par M. Caly Michel, M. Bart Adrien par Mme Ducouloux Marie, Mme Keller Véronique par Mme Angiolini Pascale

Excusé(e) Mmes Berger Danièle, Magneron Monique & Faillenet Bernadette, M. Nicolet Jean-Paul

Absent(e)s Mmes Muller Valérie, Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Leblanc-Vichard Françoise, Ragot Maryvonne & Kowal-Bondy Nathalie, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Porteret Jean-Claude, Teles Patrick, Bole Léon, Bardey Philippe, Dugourd Pascal, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Maugain Romuald, Roland Jean-Louis, Petetin Yves, Simon Gilles, Vergey André, Bruchon Pierre, Quété Gérard & Bourquin Michel

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Sylvain Ducret, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. Grenier, Président, présente aux délégués communautaires le projet de budget primitif du Budget Chaufferie Bois de la CC Loue Lison pour l'exercice 2020 qui s'équilibre de la façon suivante :

Le projet de budget primitif de la Chaufferie Bois d'Amancey pour l'exercice 2020 s'équilibre de la façon suivante :

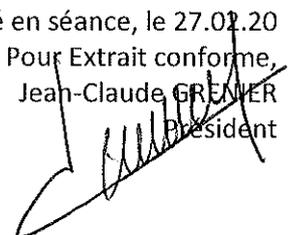
SECTION D'EXPLOITATION		
	DÉPENSES	RECETTES
	320 525.20 €	731 715.77 €
Reprise anticipée du résultat	411 190.57 €	-
TOTAL	731 715.77 € €	731 715.77 € €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DÉPENSES	RECETTES
	72 415.77 €	118 006.84 €
Reprise anticipée du résultat	45 591.07 €	-
TOTAL	118 006.84 €	118 006.84 €

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2020 du budget Chaufferie Bois.

Fait et délibéré en séance, le 27.02.20

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue E.
25290 L.



Le 12/02/2020



Communauté de Communes

Loue-Lison

Accusé de réception - Miroslavod Jurcineur

025-200068070-20200227-07-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020

FICHE DE CALCUL REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT

BUDGET CHAUFFERIE BOIS CCLL -90700

Détail de la proposition de reprise anticipée du résultat 2019 au budget primitif 2020=

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2019	231 014.08	184 722.65	-46 291.43
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)	364 899.14		-364 899.14
	Résultat à affecter			411 190.57
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	71 790.81	58 714.52	-13 076.29
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001)	32 514.78		-32 514.78
	Solde global d'exécution			-45 591.07
Reprise anticipée 2020	Report déficit invt (001)	45 591.07		45 591.07
	Report en dépenses de fonctionnement (002)	411 190.57		411 190.57

Etablie par l'ordonnateur

Mr Jean-Claude GRENIER

Président de la CCLL

Attestée par le comptable public

Mr Éric PERROT

Trésorier